

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le 20 octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Gaston Malique, sous la présidence de M. Patrick RAMES, maire.

Date de la convocation : 15 octobre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs: Eddy DAVID, Monique DELFOUR, Bernard FAURE, Catherine FOUINAT, Claudine LANDES, Gérard LOHEZIC, Claude PEGOURIE, Jean-Michel PERIE, Patrick RAMES.

Absent : Thibaut LAFON

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.212.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. Gérard LOHEZIC est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par l'ensemble des membres.

En pré-séance, une minute de silence en mémoire de Monsieur Samuel PATY a été observée

Rappel de l'ordre du jour :

1. *Intervention de Alain Plénacoste : bilan du suivi baignade 2020 – effacement des seuils sur le Célé*
2. *Délibération Redevance Occupation du Domaine Public 2020 pour Orange*
3. *Nomination d'un délégué pour le plan communal de sauvegarde*
4. *Point budgétaire*
5. *Demande de location du parking du bâtiment Leplant par S. et B. Danckaert (hivernage caravanes)*
6. *Désignation d'un référent Ambroisie*
7. *Compte-rendu des dernières commissions*
8. *Questions diverses*

### ***1 / Intervention de Alain Plénacoste : bilan du suivi baignade 2020 – effacement des seuils sur le Célé***

La pollution du Célé reste une préoccupation estivale. Alain Plénacoste, est en charge de la gestion du point de baignade du communal depuis plusieurs années. Il partage ce rôle avec Eddy DAVID depuis cette saison.

Bilan 2020 : les sites de baignade ont été classés de bonne qualité pour les communes de Saint Sulpice, Brengues, Marcilhac.

Des améliorations sont envisageables : les propriétaires du moulin doivent finaliser des travaux d'assainissement.

Il faudra prendre un arrêté interdisant la présence des chiens sur le site la saison prochaine.

Le constat est fait qu'un nombre croissant de canoës s'arrêtent sur les points de baignade, l'absence de toilettes se fait sentir.

Revoir la convention d'utilisation de la rivière par les canoës/pêcheurs/baigneurs, pour mieux préserver la faune et la flore.

Un projet d'effacement des seuils est annoncé pour 2027 afin de faciliter la migration de certaines espèces de poissons. Ils seraient supprimés de Bagnac à Cabrerets ce qui entraînerait la disparition de points de baignade et de points d'irrigation. A ce jour, nous ne savons pas qui financera ces travaux.

Il est observé une érosion en rive droite, sur le chemin communal du Moulin, le syndicat mixte rivière en sera informé.

## **2 / Délibération Redevance Occupation du Domaine Public 2020 pour Orange**

Une redevance annuelle est dûe par ORANGE suivant le patrimoine des équipements de communications électroniques installés sur le territoire de la commune au 31 décembre de chaque année.

Pour cette année, le conseil municipal, fixe la redevance à 606,31 €.

## **3 / Nomination d'un délégué pour le plan communal de sauvegarde**

Ce plan a été rédigé pendant la précédente mandature. Il prévoit la mise en sécurité de la population communale en cas de catastrophe. Un travail de mise à jour est à effectuer. Un référent communal est demandé par la Préfecture. Monique Delfour se porte candidate, le conseil municipal accepte.

## **4 / Point budgétaire**

La maquette du budget 2020 est distribuée à chacun des membres du conseil. Le maire souligne le poids des remboursements des emprunts. Ceux-ci ont été contractés pour des travaux ne générant pas de recettes pour la commune, ce sont les excédents annuels qui couvrent ces dépenses. Une grosse partie de ces emprunts court jusqu'en 2032.

Faute de trésorerie en 2019, la commune n'a pas pu rembourser l'annuité d'un montant de 22 681 € au Grand-Figeac concernant les travaux « Coeur de Village », il est absolument nécessaire que cette somme soit versée sur l'exercice 2020 (il restera ensuite une annuité à honorer).

Le projet de rachat du Saint-Sulpice et les travaux nécessaires devront absolument s'autofinancer pour être réalisables.

Peu de pistes s'offrent à la commune pour augmenter ses recettes. L'augmentation du nombre d'habitants en est une mais reste limitée. Dans cette logique, le Maire demande l'autorisation de contacter les services du domaine afin d'estimer la valeur de la maison « Dussart ». Dans le cas d'une vente elle pourrait servir de mise de fonds pour ce projet. Le conseil accepte cette proposition.

## **5 / Demande de location du parking du bâtiment Leplant par S. et B. Danckaert (hivernage caravanes)**

Tous les ans, en fin de saison estivale, les éléments mobiles du camping sont à déplacer, les protégeant des crues du Célé. L'an passé, une partie était stockée sur la voie publique menant au camping. Afin d'éviter ce stationnement, et de préserver la sécurité de la zone, Stéphane Danckaert fait la demande d'utiliser le parking du Saint Sulpice.

À l'unanimité, le Conseil accepte la demande. La moitié du parking sera mise à disposition gratuitement de novembre à mars. En cas de surplus au niveau de l'assurance, un remboursement sera demandé à M. et Mme Danckaert.

Personne ne s'est encore porté acquéreur du cabanon.

Stéphane Fouinat s'est proposé pour réaliser l'élagage des arbres bordant le parking.

## **6 / Désignation d'un référent Ambroisie**

Cette plante est dangereuse pour la santé. Le conseil recherche un délégué pour un recensement de la plante sur la commune : un appel à candidature sera fait dans le journal.

Un article sera rédigé donnant une description de celle-ci et l'adresse internet officielle pour déclarer sa localisation.

## **7 / Compte-rendu des dernières commissions**

- Concernant les commissions du Grand-Figeac, les compte-rendus seront transmis aux conseillers au fur et à mesure de leur réception, à chacun d'en prendre connaissance.

- PNRCQ : Bernard Faure donne les dernières nouvelles (création de 4 sous-commissions)

- SYDED : Eddy David a participé au conseil syndical au cours duquel un nouveau président et un référent ont été élus.

- P.L.U.I. : Patrick Rames indique que dans le meilleur des cas le plan sera approuvé fin 2022. Le Vice-Président se rendra dans chacune des communes pour rencontrer les conseillers. Certaines communes n'ont actuellement plus de terrains constructibles sur leur territoire.

- Le Conseil a été informé de la prolifération de chats sans propriétaires au Barry du Four. L'association "30 millions d'amis" a été contactée et propose un partenariat financier à hauteur de 30 € pour la stérilisation des mâles et de 40 € pour les femelles. C. Fouinat se propose de contacter l'association Terre de Tara à Marcilhac.

- Entrevue avec Mathilde Leroy de l'EPF en date du 15 Octobre 2020 :

En 2019, l'Etablissement Public Foncier a acquis le bâtiment dénommé Le Saint Sulpice pour une somme de 130 000 euros. Il s'agit d'un portage foncier, c'est à dire que cet organisme s'est porté acquéreur à la place de la Commune en attendant que celle-ci ait développé son projet (logements,, nouvelle mairie, local pouvant servir aux associations, commerce...) et trouvé les financements nécessaires.

En 2024, il conviendra de le racheter. Si, en 2023, nous pensons ne pas être prêts à le faire, il faudra demander une prolongation de trois ans, ce qui amènerait à l'année 2027.

Il faudra envisager une enveloppe de 150 000 euros pour cet achat car viennent s'ajouter les frais de notaire ainsi que le remboursement de la taxe foncière. Pour l'instant, la commune paie l'eau, l'électricité ainsi que l'assurance et reçoit 300 euros par mois (plus une avance de 30 euros pour la consommation électrique) pour le studio loué.

La commune doit être propriétaire dès le début des travaux mais l'immeuble peut être revendu avec un différé de paiement. Ceci signifie que les remboursements peuvent n'intervenir que lorsque les travaux sont terminés et les premiers loyers encaissés.

Concernant une éventuelle minoration du prix d'achat, ceci est possible s'il y a création de logements sociaux et convention APL (consulter la DDT). Cela dépend du nombre de logements, du prix du loyer, ainsi que du coût des travaux. La minoration peut atteindre 10 000 euros par logement.

- Suivi travaux Coeur de Village : la commission voirie a rencontré Mme Cavallé (Grand-Figeac) et M. Marty (architecte) concernant les pavés qui se déchaussent le long de la route. Il a été conseillé de les stabiliser avec de la castine.

De plus, la présence du ralentisseur empêche l'eau de s'écouler naturellement et lors de gros orages, elle rentre chez M. et Mme David. Il est prévu de rajouter un regard permettant de canaliser ces eaux pluviales vers le réseau existant.

Un devis est en attente pour ces aménagements.

- Un point est fait sur l'urbanisme, P. Rames indique au conseil :

- permis accordé pour la restauration de la Grange de C. Pégourié, une autorisation de travaux accordée au Mas de Jean Blanc
- dépôt de permis : un hangar agricole et un abri voiture au Mas de Jordy, divers travaux au Moulin, construction d'un auvent piscine à La Gravette, installation de Vélux dans le Bourg

- C. Landes indique que le directeur du séjour de Fontenay lui a fait part de difficultés à emmener les enfants à la piscine pendant cette saison. Pour 2021, il sera fait un point avec le Grand-Figeac, le gérant du camping, la municipalité et les responsables de séjour afin de permettre un bon fonctionnement.

Mr le Maire a clôturé la séance à 22h30.

Prochain conseil programmé le 17 novembre 20h30.